



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 6
Votants : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE 21 OCTOBRE à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 15 OCTOBRE 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, M. Pierre BESSAT, M. Jean-Claude TOURNIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Armand LOUVIER, M. Alfred BARBIER, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Manon GELATI, Mme Laetitia MOUZET.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sabine LEBOULANGER (donne pouvoir à Basile DUNAND), Mme Céline LECOMTE (donne pouvoir à Alexis HOTTEGINDRE), M. Sacha DEPRAZ DEPLAND (donne pouvoir à Armand LOUVIER), Mme Aline KELLER (donne pouvoir à Manon GELATI), M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOURABLES
DEL2026-133**

Rapporteur : Basile DUNAND

Madame le Comptable Public, responsable du Service de Gestion Comptable de Sallanches, a dressé une seconde liste de créances irrécouvrables à admettre en non-valeur (ANV) sur le budget principal de la Commune.

Cette seconde liste correspond à des créances de secours sur pistes des années 2005 à 2014 restant à recouvrer mais qui n'ont jamais été proposées en non-valeur par les précédents comptes publics, pour un total de 41 638,67 €.

Pour éviter un impact trop important sur le résultat de l'exercice 2026, le Comptable Public propose de répartir ce montant sur 2 exercices comptables.

Sur la base de la liste n° 8428700915 transmise par le Comptable Public, et après examen détaillé, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre cette liste en non-valeur sur 2 exercices comptables, selon la répartition suivante :

LISTE ADMISSION EN NON VALEUR N° 8428700915	
TOTAL A ADMETTRE EN NON VALEUR - EXERCICE 2026	20 915,38 €
TOTAL A ADMETTRE EN NON VALEUR - EXERCICE 2027	20 723,29 €
TOTAL LISTE N° 8428700915	41 638,67 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget sur le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante, compte 6541 - Créances admises en non-valeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le

à l'unanimité :

S²LO

ID : 074-217400852-20261021-DEL2026133-DE

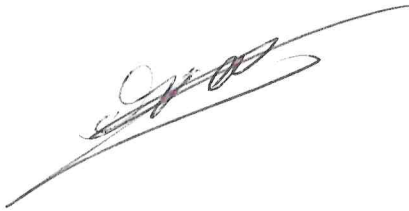
Pour : 13	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget principal, conformément à la liste ci-annexée, sur 2 exercices comptables, à savoir 20 915,38 € en 2026 et 20 723,29 € en 2027.

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget sur le chapitre 65

- Autres charges de gestion courante, compte 6541 - Créances admises en non-valeur.

En Mairie, le 21 octobre 2026
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, Le 21 octobre 2026
Le Maire,
Basile DUNAND

